

L'auteur, ou le collectif d'auteurs par son représentant, et l'organisateur déclarent accepter l'ensemble des conditions énoncées dans l'appel à candidatures et notamment celles mentionnées au bas de ce document.

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Nationalité :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Titre de la série :
Nombre de photographies présentées :
Type(s) de tirages envisagés ou médium :

Joindre impérativement le tout à votre dossier de candidature
La signature vaut pour acceptation complète des conditions de participation.
Date :

Signature
de l'auteur ou du représentant
du collectif participant :

Signature de l'organisateur :

Engagements des auteurs :

- 1 Un seul dossier sera accepté par personne / collectif
- 2 La décision du jury de sélection est souveraine et sans appel
- 3 Les tirages photographiques, cadres et autres modes de présentation de l'exposition sont à la charge des auteurs.
- 4 Tout(e) sélectionné(e) s'engage à assurer l'acheminement aller et retour des oeuvres exposées, l'accrochage et le décrochage sur le lieu d'exposition avec l'aide de l'équipe de FotoLimo. Chaque lauréat(e) doit être présent(e) lors du week-end de vernissage et lors des événements associés du 20 au 22 septembre 2019.
- 5 Le photographe atteste et garantit que les oeuvres sont des créations originales au sens de la loi française sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'oeuvres protégées. Le photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les oeuvres, ou les auteurs et ayants droits d'oeuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la reproduction et la représentation de leur image ou de leur oeuvre.
- 7 Dans le seul but de promouvoir leur travail et le festival, les auteurs accordent à FotoLimo le droit de diffuser des extraits de leur travail sans contrepartie financière sur tous supports y compris lors de reportages sur le festival.

Engagements du festival FotoLimo :

- 1 FotoLimo s'acquitte auprès de chaque auteur ou collectif sélectionné pour exposition d'un droit d'auteur d'un montant de 300 euros.
- 2 FotoLimo s'engage à ne pas utiliser les images des photographes non retenus dans la sélection.
- 3 FotoLimo s'engage à n'utiliser les images fournies par les photographes sélectionnés que dans un but de promotion du festival.
- 4 L'équipe du festival fournira aux lauréats l'aide dont ils auront besoin lors de l'accrochage et du décrochage de l'exposition.
- 5 Les oeuvres exposées sont assurées pour la durée de l'exposition.
- 6 En cas d'événement grave, la manifestation pourra être annulée ou suspendue à tout moment et sans préavis, et ce sans qu'aucun dédommagement ne puisse être exigé.